

Chapitre 2

Indice du volume de courrier (33-082-073/b)

Introduction

On se sert de l'indice du volume de courrier pour ajuster le volume de la Poste-lettres et de paquets des itinéraires de facteur après l'exécution de l'échantillonnage de l'itinéraire. L'utilisation de cet indice permet de compenser les fluctuations du volume de courrier durant différentes périodes de l'année. Il existe deux méthodes pour obtenir l'indice du volume de courrier.

Conditions anormales

Dans les cas où des conditions anormales (comme des arrêts de travail) faussent les données statistiques relatives au volume de courrier, de telle sorte qu'on ne peut les utiliser pour compenser la fluctuation saisonnière du courrier, il faut utiliser les données enregistrées pour la période correspondante de l'année précédente en tenant compte de toute variation de l'ensemble des volumes de courrier.

Lorsque cette situation se présente dans une installation offrant le service de distribution par facteur depuis un an, et où il est donc temps d'effectuer un premier échantillonnage d'itinéraire, on doit reporter l'échantillonnage jusqu'à ce qu'il soit possible de déterminer la fluctuation normale du volume de courrier.

Méthode A – Indice du volume de courrier urbain ou du poste**Procédure**

On doit établir un indice du volume de courrier urbain (formulaire 33-082-073) et y consigner les données pertinentes sur une base hebdomadaire, ce qui permet de tenir à jour les statistiques sur les volumes de courrier et d'appliquer des indices appropriés lorsqu'il y a lieu de rajuster les volumes de courrier au cours de l'évaluation d'un itinéraire de facteur.

Des copies de ce formulaire doivent être distribuées comme suit :

Envoyer...	À...
L'original	Dossiers locaux
Une copie	Gestionnaire, Mesure du travail (Ottawa)
Une copie	Représentant du STTP local

Information requise	<p>Les données requises pour établir un formulaire d'indice du volume de courrier urbain sont les suivantes :</p> <p>La quantité de courrier urbain traité chaque semaine, plus le courrier d'expédition directe prétrié par les installations individuelles, sauf durant les quatre semaines complètes de décembre dans :</p> <ul style="list-style-type: none">• les installations traitant du courrier devant être distribué à l'intérieur de leur secteur de livraison uniquement, ou• des installations ou des groupes d'installations compris dans le même plan-machine. <p>Le compte journalier de IVCU doit comprendre les envois CL, surdimensionnés et les AO (colis de moins de trois livres ou de 200 pouces cubes). Dans les grands centres, où le traitement du courrier pour un ensemble de bureaux de poste et d'installations postales est effectué dans un établissement central, l'« Indice du volume de courrier urbain » doit être déterminé d'après les volumes de courrier du plan-machine incluant l'installation postale, le volume trié manuellement lors du « tri final urbain » et le courrier d'expédition directe prétrié en provenance des installations concernées.</p> <p>Dans les bureaux où le compte journalier n'inclut pas les envois surdimensionnés, ajouter au nombre enregistré d'envois CL le pourcentage réel d'envois surdimensionnés déterminé d'après l'ensemble des volumes de courrier comptabilisés.</p>
IVCU Période de calcul	Aux fins des calculs, la période de 48 semaines se composera des 48 semaines précédentes, y compris la dernière semaine de l'échantillonnage, et cela pour chaque itinéraire, en excluant les 4 semaines complètes de décembre.
Autres sections dans le compte	Il est entendu qu'une partie du courrier traité à la section du tri urbain peut être dirigée vers d'autres sections que celles des factrices et facteurs, (p. ex., les sections des cases postales, les routes rurales, etc.). Cependant, étant donné que d'une façon générale ces articles ne sont pas considérés à part dans le compte du courrier urbain et que toute hausse ou diminution de la quantité du courrier est proportionnelle, il n'est pas nécessaire de faire un compte séparé du courrier destiné aux diverses sections lorsque l'on comptabilise le volume du courrier aux fins de l'établissement de l'indice.

IVCU
Formulaire
33-82-073

Préparation du formulaire « Indice du courrier de volume urbain » voir la fin du chapitre :

Colonne	Description	Information requise
1	Date	Inscrire la date de fin de semaine de chacune des 48 semaines antérieures, en commençant par la dernière semaine d'échantillonnage de l'itinéraire et en excluant toujours le mois de décembre.
2	Volume du courrier urbain par semaine	Inscrire le volume du courrier urbain traité chaque semaine. Ce renseignement est tiré des statistiques sur la mesure du travail.
3	Nombre d'itinéraires de facteur desservis	Sans objet, ne doit pas être utilisée.
4	Moyenne hebdomadaire du volume par itinéraire	Sans objet, ne doit pas être utilisée.
5	Moyenne hebdomadaire du volume de courrier par itinéraire sur une année	Faire le total du volume hebdomadaire (colonne 2) et diviser la somme par 48. L'inscrire à la colonne 5.
6	Indice du volume hebdomadaire	Multiplier le volume hebdomadaire (colonne 2) par 100 et diviser le résultat par la moyenne hebdomadaire du volume de courrier par itinéraire sur une année (colonne 5). Ce nombre doit être arrondie à un décimal près.

Chapitre 2, page 5 de 10
Manuel du Système de restructuration des itinéraires de factrices et facteurs

 Postes CANADA Post CITY MAIL VOLUME INDEX INDICE DU VOLUME DE COURRIER URBAIN					
1 DATE Week Ending Samedi se terminant le	2 City Mail Volume Volume du courrier urbain par semaine	3 No. of L.C. Routes in Operation Nombre d'itinéraires de factrice en service	4 Weekly Average Route Volume Moyenne hebdomadaire du volume par itinéraire	5 Yearly Average Route Volume per Week Moyenne hebdomadaire de la volume par semaine	6 Weekly Vol.-Index Indice du volume hebdomadaire
Jan 28-94	49242				112.5%
JAN 21-94	48846				111.6%
JAN 14-94	49441				
JAN 07-94	33565				112.1%
DEC 03-93	36647				
NOV 26-93	41403				
NOV 19-93	48494				
NOV 12-93	32088				
NOV 05-93	38995				
OCT 29-93	36007				
OCT 22-93	51391				
OCT 15-93	38574				
OCT 08-93	48193				
OCT 01-93	39491				
SEPT 24-93	46118				
SEPT 17-93	44461				
SEPT 10-93	40807				
SEPT 03-93	32660				
AUG 27-93	42062				
AUG 20-93	34110				
AUG 13-93	30958				
AUG 06-93	46120				
JULY 30-93	81492				
JULY 23-93	48204				
JULY 16-93	50013				
JULY 09-93	42958				
JULY 02-93	31585				
JUNE 25-93	57145				
JUNE 18-93	53106				
JUNE 11-93	40772				
JUNE 04-93	36110				
MAY 28-93	37205				
MAY 21-93	43024				
MAY 14-93	41173				
MAY 07-93	55339				
APR 30-93	46714				
APR 23-93	49877				
APR 16-93	31462				
APR 09-93	47970				
APR 02-93	39109				
MAR 26-93	48411				
MAR 19-93	50988				
MAR 12-93	48126				
MAR 05-93	45895				
FEB 26-93	42352				
FEB 19-93	45907				
FEB 12-93	38001				
FEB 06-93	37550				
GRAND TOTAL	2100161			43753	
33-82-073 (11-69)					

Méthode B – Indice du volume de courrier échantillonné

Procédure	Il faudra compter et consigner tous les volumes de la Poste-lettres CL et surdimensionnée de certains points de remise pour chaque jour de travail de livraison. À la fin de chaque semaine, les volumes de paquets portant un code à barres (les articles de moins de 3 lb ou de 200 pouces cubes) sont automatiquement extraits du système de suivi et stockés sous format électronique. Chaque poste de factrices et facteurs a son propre indice du volume de courrier.
Sélection et détermination des points de remise	Le groupe Services urbains déterminera la liste des points de remise devant être échantillonnés chaque jour. La liste restera fixe jusqu'à la mesure du volume. Les 120 points de remise seront distribués de façon proportionnelle entre les points de remise résidentiels et commerciaux. Par exemple, si 20 % des 120 points de remise du poste de factrices et facteurs sont commerciaux, alors 24 des points échantillonnés seront commerciaux. Les points de remise d'immeubles d'habitation sont inclus dans le calcul de la répartition des points de remise résidentiels et commerciaux, mais ne font pas partie de l'échantillonnage, à moins que les numéros individuels des logements sont indiqués sur les casiers de tri séquentiel et sur le formulaire 038. Cela s'explique par la difficulté à séparer le courrier d'un seul logement du reste de l'étage de l'immeuble. Les points de remise seront choisis au hasard. Ils seront indiqués et énumérés dans le système informatique et sur le casier de tri du factrices et facteurs.
Information requise	<p>Poste-lettres CL : Mesurer les volumes de la Poste-lettres CL qui devront être livrés aux points de remise présélectionnés (120 PDR) dans le poste de factrices et facteurs chaque jour de livraison. Les chiffres de la semaine seront additionnés en vue de faire un total hebdomadaire. Au moment de déterminer en quoi consiste un article CL de la Poste-lettres, consulter le chapitre 3 du présent manuel. Cette information doit être dénombrée manuellement chaque jour. Si un point de remise devient vacant ou ne relève plus du poste de factrices et facteurs, les données de l'échantillon de ce point de remise seront supprimées pour la période entière de 48 semaines.</p> <p>Poste-lettres surdimensionnée : Mesurer les volumes de la Poste-lettres surdimensionnée et sans code à barres qui devront être livrés aux points de remise présélectionnés (même échantillon que pour les articles CL) se trouvant dans le poste de factrices et facteurs chaque jour de livraison. Les chiffres de la semaine seront additionnés en vue de faire un total hebdomadaire. Au moment de déterminer en quoi consiste un article surdimensionné de la Poste-lettres, consulter le chapitre 3 du présent manuel. Cette information doit être dénombrée manuellement chaque jour. Si un point de remise devient vacant ou ne relève plus du poste de factrices et facteurs, les données de l'échantillon de ce point de remise seront supprimées pour la période entière de 48 semaines.</p>

Manuel du Système de restructuration des itinéraires de factrices et facteurs

Articles nécessitant la perception d'un montant (y compris ceux assujettis à un droit de douane) : Le volume hebdomadaire des articles pour lesquels la perception de fonds est requise. Cela comprend tout article dans le système de suivi pour lesquels le facteur doit percevoir des fonds (incluant les cartes de crédit, les chèques, etc.) Cette information est obtenue électroniquement et peut être récupérée au besoin.

Articles nécessitant une signature : Le volume hebdomadaire des articles nécessitant une signature. Les articles nécessitant une signature comprennent tous les articles dans le système de suivi pour lesquels une signature est requise, mais pour lesquels aucune perception de fonds n'est nécessaire. Cette information est obtenue électroniquement et peut être récupérée au besoin.

Articles portant un code à barres : Le volume hebdomadaire des articles portant un code à barres. Les articles portant un code à barres comprennent tous les articles dans le système de suivi pour lesquels aucune signature ou perception de fonds ne sont requises. Cette information est obtenue électroniquement et peut être récupérée au besoin.

Valeur de l'IVCU

Aux fins du calcul, la période de 48 semaines comptera les 48 semaines qui précèdent et inclut la dernière semaine de la mesure du volume, à l'exception des quatre semaines complètes de décembre.

**Formulaire IVCU
33-82-073b**

Préparation du formulaire Indice du volume de courrier urbain

Colonne	Description	Information Requise
1	Date	Inscrire la date de fin de semaine de chacune des 48 semaines antérieures, en commençant par la dernière semaine d'échantillonnage de l'itinéraire et en excluant toujours le mois de décembre.
2	Volume hebdomadaire des articles CL	Inscrire le volume d'articles de la Postelettres CL dénombrés pour les points de remise échantillonnes au cours de la semaine.
3	Volume hebdomadaire des articles surdimensionnés	Inscrire le volume d'articles de la Postelettres surdimensionnés dénombrés pour les points de remise échantillonnes au cours de la semaine.
4	Volume hebdomadaire	Inscrire le nombre d'articles nécessitant

Chapitre 2, page 8 de 10
Manuel du Système de restructuration des itinéraires de factrices et facteurs

	des articles nécessitant une perception de fonds	une perception de fonds telle qu'elle est indiquée dans le système de suivi et devant être livrés par un facteur au cours de la semaine.
5	Volume hebdomadaire des articles nécessitant une signature	Inscrire le nombre d'articles nécessitant une signature fournis par le système de suivi et qui doivent être livrés par un facteur au cours de la semaine.
6	Volume hebdomadaire des articles portant un code à barres	Inscrire le nombre d'articles portant un code à barres fournis par le système de suivi et qui doivent être livrés par un facteur au cours de la semaine.
7	Volume hebdomadaire des ERMP	Indiquer le total des colonnes 4,5 et 6.

Chapitre 2, page 9 de 10
Manuel du Système de restructuration des itinéraires de factrices et facteurs

Indice de Volume de Courrier							 CANADA POST CANADA			
Date	C/L Volume de courrier par semaine	C/L IVC	G/F Volume de courrier par semaine	G/F IVC	IRMP Volume par semaine	IVC	Itinéraire	Volume hebdomadaire des articles nécessitant une perception de fonds	Nombre Moyenne d'Articles avec Signature quotidien	Nombre Moyenne d'Articles avec Codebar quotidien
17-Sep-04	1,021	98.3%	659	106.5%	1,206	96.2%	1	2.1	15.3	20.2
10-Sep-04	1,493		621		1,597		2	5.0	10.1	19.0
3-Sep-04	1,276		659		1,305		3	2.5	4.0	17.0
27-Aug-04	981		388		1,089		4	0.4	9.6	12.6
20-Aug-04	742		586		961		5	1.9	16.0	14.7
13-Aug-04	901		302		1,155		6	0.5	8.2	14.4
6-Aug-04	758		586		1,123		7	3.2	14.2	8.8
30-Jul-04	699		506		948		8	2.3	10.4	15.0
23-Jul-04	621		535		1,298		9	7.7	9.5	6.6
16-Jul-04	746		356		1,543					
9-Jul-04	725		310		1,387					
2-Jul-04	605		495		902					
25-Jun-04	609		444		1,082					
18-Jun-04	795		430		1,419					
11-Jun-04	761		522		1,319					
4-Jun-04	1,158		391		833					
28-May-04	1,047		908		839					
21-May-04	1,208		922		896					
14-May-04	1,116		497		1,294					
7-May-04	1,479		634		1,224					
30-Apr-04	1,479		853		833					
23-Apr-04	1,465		936		1,381					
16-Apr-04	1,344		757		1,422					
9-Apr-04	1,102		590		1,160					
2-Apr-04	894		522		1,369					
26-Mar-04	986		663		1,533					
19-Mar-04	990		670		1,506					
12-Mar-04	1,183		641		1,518					
5-Mar-04	1,387		523		1,542					
27-Feb-04	1,392		688		1,089					
20-Feb-04	779		613		1,514					
13-Feb-04	1,217		620		825					
6-Feb-04	982		765		1,595					
30-Jan-04	1,374		865		1,546					
23-Jan-04	838		592		1,480					
16-Jan-04	908		633		989					
9-Jan-04	919		551		1,097					
2-Jan-04	845		600		1,344					
28-Nov-03	866		604		1,083					
21-Nov-03	1,321		499		1,563					
14-Nov-03	1,476		829		1,089					
7-Nov-03	1,013		545		1,533					
31-Oct-03	914		768		1,439					
24-Oct-03	837		768		1,506					
17-Oct-03	919		567		1,411					
10-Oct-03	1,453		798		1,404					
3-Oct-03	1,049		642		925					
26-Sep-03	1,178		860		1,144					
Moyenne	1,039		619		1,256					

Chapitre 2, page 10 de 10
Manuel du Système de restructuration des itinéraires de factrices et facteurs

Compte journalier des 120 PDR

Québec Ancienne Lorette 120 POC Daily Count - Compte journalier des 120 PDR												
				Mon / Lun		Tue / Mar		Wed / Mer		Thu / Jeu		
POC PDR	Route NO	Address Adresse	FSA LDU RTA UDL	POC Type PDR	S/L - C/L	OS - GOP	S/L - C/L	OS - GOP	S/L - C/L	OS - GOP	S/L - C/L	OS - GOP
1	31114 , RUE DE NOTRE-DAME-DES-VI	G2G132	R									
2	3187 , RUE MALRAUX	G2G1V2	R									
3	31171 , RUE SAINT-YVES	G2G135	R									
4	3123 , RUE ZOLA	G2G234	R									
5	321944 , RUE DE CHANTILLY	G2G1W3	R									
6	321622 , RUE DU CREPUSCULE	G2G2A6	R									
7	32573 , RTE JEAN-GAUVIN	G2G1P7	R									
8	322048 , AV SAINTE-FAMILLE	G2G1N1	R									
9	331420 , RUE BELLEVUE	G2E3K5	R									
10	331372 , RUE DE LA COLLINE	G2E5H2	R									
11	331560 , RUE DU PARC	G2E1S9	R									
12	331453 , RUE DU PLATEAU	G2E2C3	R									
13	331370 - A , RUE NOTRE-DAME	G2E3A6	R									
14	331528 , RUE SAINT-CYRILLE	G2E3G9	R									
15	331542 , RUE SAINT-PAUL	G2E2A4	R									
16	341658 , RUE ALFRED	G2E3J1	R									
17	341340 , RUE DU DOMAINE-DU-MOULI	G2E4N1	R									
18	341550 - B , RUE NOTRE-DAME	G2E3B3	R									
19	341618 , RUE SAINT-AIME	G2E3A3	R									
20	341663 , RUE SAINT-CYRILLE	G2E3H5	R									
21	341571 , RUE SAINT-MICHEL	G2E2V4	R									
22	351789 , RUE LAFORTUNE	G2E4M2	R									
23	351826 , RUE NOTRE-DAME	G2E3C7	R									
24	351448 , RUE SAINT-ALPHONSE	G2E1J9	R									
25	351418 , RUE SAINT-GEORGES	G2E1J1	R									
26	351398 , RUE SAINT-JACQUES	G2E2X2	R									
27	361903 , RUE AUBRY	G2E3Y4	R									
28	361408 , RUE CHAMPLAIN	G2E1C5	R									
29	361492 , RUE DES METAIRIES	G2E4J6	R									
30	361905 , RUE NOTRE-DAME	G2E3E1	C									
31	361416 , RUE SAINTE-MADELEINE	G2E1E2	R									
32	361948 , RUE SAINT-EXUPERY	G2E4Y1	R									
33	371412 , RUE CANTIN	G2G1SS	R									
34	371466 , RUE DES FOUGERES	G2G2J8	R									
35	371463 , RUE DES LUPINS	G2G1Y8	R									
36	372459 , AV NOTRE-DAME	G2G1A2	R									
37	371405 , RUE SAINT-MARC	G2G1S1	R									
38	381456 , RUE BAUDLAIRE	G2E4G1	R									
39	381402 , RUE BUFFON	G2E4X4	R									
40	382297 , RUE CHATEAUBRIAND	G2E4C6	R									
41	381426 , RUE DIDEROT	G2E4S6	R									
42	381428 , RUE MARTEL	G2E1A8	R									
43	381470 , RUE SAINT-MAURICE	G2E1C3	R									
44	391255 , AV BORDUAS	G2E4N4	R									
45	391484 , RUE FALARDEAU	G2E2Z6	R									
46	391230 , RUE LAROUSSE	G2E4V4	R									
47	392135 , AV NOTRE-DAME	G2E3E8	R									
48	391423 , RUE PIERRE-GOUZE	G2E5L5	R									
49	401351 , RUE BEAUSOLEIL	G2E3W3	R									
50	401221 , RUE DE LA DETENTE	G2E3Y6	R									
51	401351 , RUE DES MONTAGNAIS	G2E3V1	R									
52	401302 , RUE DES PINS	G2E1G2	R									
53	411065 , RUE CHAPMAN	G2E3Z1	R									
54	411941 , RUE CURIE	G2E1M1	R									
55	411079 , RUE DE L'AMITIE	G2E5J7	R									
56	411975 , RUE DECA	G2E1NB	R									
57	411993 , RUE PANNETON	G2E5G4	R									
58	421233 , RUE DE LA GAIETE	G2E1T3	R									
59	421009 , RUE DE L'AVENIR	G2E3R1	R									
60	421015 , RUE DES FORGES	G2E1L2	R									
61	421682 , RUE GRANDBOIS	G2E2R2	R									
62	422123 , RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE	G2E1S2	R									